



## **AVIS PUBLIC**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ADJOINTE QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 280 modifiant le Règlement numéro 229 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 280 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 14<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2016**

**Lise Cadieux  
Greffière adjointe**